

RONDE SUD BOURGOGNE 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Présentation

La Ronde Sud Bourgogne est organisée par l'association Ronde Sud Bourgogne sous la responsabilité sportive de VELOCE

Vendredi 20 Juillet ; Samedi 21 Juillet et dimanche 22 Juillet 2018

L'épreuve est inscrite au calendrier régional de Bourgogne Franche Comté de la Fédération Française de cyclisme. Elle est régie par les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Participants

- L'épreuve est ouverte aux coureurs Pass'cyclisme, Pass'cyclisme Open, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.
- Elle se déroule par équipe de club ou entente entre plusieurs clubs ou coureurs (les engagements individuels seront autorisés à compter du 26/06/2018- décision prise suite constat faible nombre d'engagés)
- Chaque équipe devra-t'être composée au minimum de 4 coureurs ou au maximum de 8 coureurs
- Le port de maillot identique pour chaque équipe est obligatoire.
- Dans le cas d'une équipe constituée, suite à une entente préalable à l'engagement, celle-ci devra comporter **au moins 2 coureurs d'un même club.**

Article 3 : Engagements

- Les engagements accompagnés d'un chèque d'un montant de 41 € par coureur rédigé à l'ordre de la Ronde Sud Bourgogne, doivent parvenir à :

M Mario MARCHETTI
LE PAVILLON
Impasse du pont
Perrecy les Forges 71420

La période d'engagements sera ouverte à compter du Lundi 30 Avril 2018 et se clôturera le Samedi 07 Juillet 2018 à 00h00.

Le nombre d'engagements est limité à 200 pour l'ensemble des participants (maximum 120 D1/D2 + 80 D3/D4)

Les bulletins d'engagements doivent obligatoirement mentionner les noms et prénoms des coureurs, du directeur sportif (obligatoirement licencié FFC) ainsi que leurs numéros de licences FFC et la catégorie Pass'cyclisme de même que l'adresse mail du responsable.

(Les directeurs sportifs non licenciés à la FFC, devront obligatoirement prendre des licences journalières pour les 2 jours de course)

Aucun engagement ne sera remboursé

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte

Article 4 : Permanence point d'accueil

La permanence point d'accueil se tiendra le **Vendredi 20 Juillet 2018 de 16h00 à 19h00** : ex école Bartoli rue Guillemillot à DIGOIN.

La confirmation des partants et le retrait des dossards se feront par les responsables d'équipes à la permanence contre présentation des licences, conformément à la réglementation de la FFC.

Article 5 : Feuille d'émargement

La signature de la feuille d'émargement est obligatoire avant chaque départ d'étape.

Les coureurs devront se présenter à la signature en tenue (maillot + cuissard).

Chaque coureur devra signer lui-même la feuille d'émargement avant chaque départ au podium lors de la présentation des équipes.

La clôture du contrôle d'émargement se fera 15 minutes avant le départ de l'étape.

Article 6 : Rassemblement des coureurs

Le rassemblement des coureurs se fera 10 minutes avant le départ de chaque étape.

Article 7 : Fléchage

Le parcours sera fléché en **JAUNE**

Article 8 : Voitures suiveuses

Pour les étapes en ligne, toutes les équipes pourront bénéficier d'une voiture suiveuse. Elles devront obligatoirement partir du lieu de départ et devront être munies d'un badge de couleur remis lors des briefings qui précéderont le départ. Ces badges devront être affichés de manière **lisible** sur les pare-brise avant et arrière du véhicule (à gauche).

Tous les véhicules doivent rouler à droite de la chaussée, feux de croisement allumés en respectant le code de la route.

Les véhicules non officiels sont soumis à leur entière responsabilité.

Le dépannage des coureurs sera effectué par les voitures des équipes et une voiture neutre de l'organisation.

L'ordre de départ de ces voitures, pour les deuxième, troisième et quatrième étapes sera déterminé par l'ordre du classement général.

Le dépannage des coureurs s'effectuera à **l'arrière du peloton** et sur la **droite de la chaussée**. Tout dépannage effectué hors zone sera immédiatement sanctionné.

Aucune voiture suiveuse ne devra franchir la ligne d'arrivée, en dehors des voitures officielles. Une déviation identifiée **D.S** permettra de rejoindre un parking identifié. Les plans d'arrivées seront consultables sur le site internet de l'épreuve et affichés au départ de chaque étape à **l'espace coureurs**.

Tout véhicule suiveur qui ne respecterait pas la consigne se verrait immédiatement exclu de l'épreuve

Les véhicules de plus de 1,66 m de hauteur, conformément à la réglementation, seront placés à la fin de la file, quel que soit l'ordre du classement général.

Les porte-vélos installés à l'arrière des véhicules sont interdits.

Aucune voiture de D.S ne sera autorisée à dépasser le peloton sans **accord préalable du Président de jury des arbitres**.

Article 9 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance neutre est assuré par une voiture de l'organisation. Les équipes ayant un coureur classé dans les cinq premiers du général devront fournir une paire de roues.

Article 10 : Respect du code de la route

Tous les coureurs s'engagent à rester sur la partie droite de la chaussée, tout au long de l'épreuve.

Article 11 : Classement général

Le classement général s'effectuera au temps en additionnant le temps du coureur à chaque étape. En cas d'égalité, il sera fait appel à l'addition des places obtenues sur chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 12 : Classements annexes

L'épreuve sera dotée :

– D'un classement du **meilleur grimpeur**. Points attribués (**MG 1** : 10 ; 7 ; 5 ; 3 ; 1 points / **MG 2** : 7 ; 5 ; 3 ; 1 points / **MG 3** : 5 ; 3 ; 1 points)

En cas d'égalité au classement général individuel du meilleur grimpeur, les critères suivants seront appliqués jusqu'au départage :

- 1 Nombre de premières places sur les MG 1
- 2 Nombre de premières places sur les MG 2
- 3 Nombre de premières places sur les MG 3
- 4 Ordre de passage sur le dernier MG

– D'un classement **par points**. Points attribués sur les sprints intermédiaires (5 ; 3 ; 1 points) sauf critérium DIGOIN (3 ; 2 ; 1) + Points attribués à l'arrivée du critérium à DIGOIN et à l'arrivée de l'étape 2 (GUEUGNON/GUEUGNON) (10 ; 7 ; 5 ; 3 ; 1).

En cas d'égalité seront pris en compte le nombre de premières places puis de deuxièmes et enfin de troisièmes.

– D'un classement **par équipe (sur les deux courses)** établi sur 3 coureurs au cumul des temps comptabilisés au classement général.

En cas d'égalité sera pris en compte le classement du premier coureur de l'équipe au classement général.

Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot ou les signes distinctifs correspondant.

D1-D2

Maillot OR	1 ^{er} classement général D1 / D2
Maillot VERT	1 ^{er} classement par points D1 / D2
Maillot BLANC A POIS	1 ^{er} classement des grimpeurs D1 / D2
Maillot BLEU	1 ^{er} coureur Bourguignon D1 / D2

D3-D4

Maillot ROUGE	1 ^{er} classement général D3 / D4
Maillot FUSCHIA	1 ^{er} classement par points D3 / D4
Maillot BLANC	1 ^{er} classement des grimpeurs D3 / D4
Maillot ROSE	1 ^{er} coureur + 55 ans (né avant le 01 Janvier 1962) D3 / D4

D1 / D2 + D3 / D4

Dossard ROUGE	leaders classement par équipe (sur 3 coureurs)
----------------------	--

En cas de cumuls de premières places aux différents classements, l'ordre de priorité est le suivant :

- D1 / D2 : Maillot OR ; Maillot BLANC A POIS ; Maillot VERT
- D3 / D4 : Maillot ROUGE ; Maillot BLANC ; Maillot FUSCHIA

Le maillot sera alors porté par le premier coureur dans l'ordre du classement non porteur d'un maillot distinctif.

Pour ce qui concerne les classements finaux, **aucun coureur ne pourra cumuler plusieurs maillots distinctifs**, le classement général prévaut sur l'ensemble des autres classements. Le maillot distinctif final sera attribué en cas de cumul de première place au second dans l'ordre du dit classement.

Article 13 : Échauffement et reconnaissance

CRITERIUM : Aucun échauffement, ni reconnaissance sur le circuit ne sera toléré durant le déroulement de l'épreuve D3/D4. Un décalage de **20** minutes entre l'arrivée du dernier coureur de la course D3/D4 et le départ de la course D1/D2 permettra à ceux-ci d'effectuer la reconnaissance du circuit.

Les coureurs fautifs se verront immédiatement sanctionnés d'une pénalité de 10 minutes au classement général et d'un retrait de 5 points dans les classements annexes.

CLM : Aucun échauffement ni reconnaissance du parcours ne sera toléré durant le déroulement de l'épreuve **(premier départ 16 h 15)**.

Article 14 : Dossards - plaques de cadre - transpondeurs

Les deux dossards et la plaque de cadre seront offerts avec l'engagement. Ils seront remis le Vendredi 20 Juillet au point accueil avec le transpondeur.

Les dossards ne doivent pas être pliés, ils devront être correctement placés sur le bas du dos.

La plaque de cadre devra être obligatoirement fixée sous la selle ou au niveau du frein arrière.

Le transpondeur sera remis contre une caution de 50 € et le règlement sera joint au bulletin d'engagement.

Article 15:Radios

Les communications durant l'épreuve se feront par liaisons radio. Tous les véhicules suiveurs devront être équipés d'un poste récepteur fourni par l'organisation et remis au responsable à la permanence point accueil le Vendredi à partir de 16h00. La restitution se fera le Dimanche à SANVIGNES à l'issue de l'épreuve, au point accueil.

Article 16 : Mise hors délai

Pour les étapes en ligne, tout coureur accusant un retard supérieur à 20 minutes sur la tête de course sera mis hors délai. Il devra alors enlever ses dossards sous contrôle de **l'arbitre** installé dans la voiture fin de course et monter dans ce véhicule. Il devra obligatoirement restituer son transpondeur au point accueil, le jour même, après l'étape. Conformément à la réglementation de la FFC, tout coureur victime d'une **chute** se verra offrir une possibilité de **repêchage**.

Article 17 : Abandon

Tout coureur qui abandonnera durant une étape, devra retirer ses dossards sous contrôle de l'arbitre installé dans la voiture fin de course et monter dans ce véhicule. Il devra obligatoirement restituer son transpondeur au point accueil, le jour même, à l'issue de l'étape.

Article 18 : Ravitaillement

Le ravitaillement à pied est autorisé sur tout le parcours suivant les conditions générales du règlement FFC.

Article 19 : Contrôle médicale

En cas de contrôle médical les coureurs concernés seront informés par affichage au podium, près de la ligne d'arrivée.

Article 20 : Protocole

A l'issue de chaque étape, le vainqueur de l'étape ainsi que les porteurs de maillots distinctifs, doivent se présenter au podium protocolaire pour recevoir maillots et récompenses.

La présence est obligatoire.

La remise se fera dans les **15 minutes suivant l'arrivée du dernier coureur.**

L'absence sera immédiatement sanctionnée, le maillot sera remis au suivant dans le classement concerné. Le contrevenant sera rétrogradé à la deuxième place du dit classement avec le temps ou les points du porteur de maillot.

Il est obligatoire que les coureurs se présentent au protocole en tenue (cuissard + maillot) de leur équipe

Article 21 : Secteur neutralisé

Sur chaque étape, le secteur de parcours situé entre le départ fictif et le départ réel symbolisé par le panneau « **km 0** » sera neutralisé. Les coureurs devront, selon la règle, obligatoirement rester derrière la voiture de l'organisation et les motos assurant leur sécurité. Les coureurs porteurs de maillots distinctifs seront invités à prendre la tête du peloton.

Article 22 : Briefing

Chaque étape en ligne sera précédée d'un briefing de l'ensemble des Directeurs Sportifs + les pilotes et chauffeurs participants à la course, celui-ci sera organisé 1h00 avant le départ de l'étape sur un lieu identifié par l'organisation.

– **Samedi 21 Juillet 2018 (matin) : lieu à définir GUEUGNON**

– **Dimanche 22 juillet (après-midi) : lieu à définir PALINGES**

La localisation du briefing sera confirmée sur place par un affichage dans l'espace coureurs / D.S situé dans le village départ.

Article 23 : Horaires départs

<u>CRITERIUM : DIGOIN</u>	Départ course D3/D4	18 h 30 - D1/D2	20 h 15
<u>Étape N° 2 GUEUGNON :</u>	Départ D1/D2	10 h 00 - D3/D4	10 h 30 environ
<u>Étape N° 3 CLM VITRY EN CHAROLLAIS :</u>			
Premier départ D3/D4	16 h 15	toutes les minutes	
Premier départ D1/D2	17 h 40	toutes les minutes	
<u>Étape N° 4 PALINGES :</u>	Départ D1/D2	14 h 00 - D3/D4	14 h 45 environ

Article 24 : Acceptation du règlement

La signature de la feuille d'émargement vaut acceptation du présent règlement.

Article 25 :

Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par les arbitres qui sont habilités à prendre toutes les décisions en conformité avec le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.